



ORDRE DES
AVOCATS
DE PARIS

LE BULLETIN
DU BARREAU
DE PARIS
N°21
13 juin 2006

182 Conseil

183 Ecouter comprendre agir

- Rencontre avec le Bâtonnier

184 Informations

- Elections au Conseil consultatif de la CARPA
- Journal officiel
- Huissiers audienciers
- Arrêt de travail : attention à la période d'été
- Tribunal d'Instance du 5^e
- Cycle des hautes études pour le développement économique

185 Europe

185 Formation continue obligatoire

186 Commissions ouvertes

188 Agenda

- Tour de Paris du Droit Social
- Séminaire IFEJI
- Le Gospel du Palais
- Fête de la médiation

188 Vie du Palais

- Concours de la Conférence
- Palais littéraire et musical
- Avocats et Juristes Franco-Russes

- Rassemblement des avocats juifs de France
- Avocats de la Famille
- Secrétaires et anciens secrétaires de la Conférence

189 Carnet

- Commandeur des palmes académiques
- Ordre national du Mérite
- Don au Conseil
- Dons à la bibliothèque

190

2^e Journée des associations

Le Bulletin

Des acteurs judiciaires clairement identifiés

Editorial

Yves Repiquet
Bâtonnier de l'Ordre

La Commission d'enquête parlementaire propose notamment de séparer les fonctions de magistrat du parquet et du siège.

Saluons-en l'idée dans son principe pour trois raisons :

■ **La première** est l'affirmation par la représentation nationale d'une volonté de reconsidérer l'architecture de notre procédure pénale et de la repenser sans se limiter à suggérer des remèdes à des dysfonctionnements avérés dans une tragédie judiciaire – l'affaire d'Outreau – qu'une saine lecture des textes régissant notre procédure pénale aurait probablement permis d'éviter.

■ **La deuxième** est l'onde de choc visiblement créée par l'idée de séparer Siège et Parquet. La force de certaines réactions et la qualité de leurs auteurs témoignent de l'importance du changement proposé et attestent de la portée de la réforme envisagée qui dépasserait très largement la seule amélioration, aussi souhaitable soit-elle, de telles ou telles dispositions de notre procédure pénale.

■ **La troisième** – sans doute la plus importante – est la prise de conscience par les élus de la Nation de la double exigence des Français d'accéder à la compréhension de leur système judiciaire et de pouvoir en identifier clairement les acteurs.

Tout est là car il ne peut y avoir d'adhésion qu'à ce que l'on comprend.

Les tenants du maintien de l'unité du corps avancent l'argument selon lequel le droit pour un magistrat de passer de la poursuite (Parquet) au jugement (Siège) et inversement, serait aussi légitime que celui pour un avocat d'être tantôt pour la défense, tantôt pour la victime, partie civile. C'est faire fi d'une réalité, incontestable celle-là :

L'avocat défenseur de l'un, ou des intérêts de l'autre, n'est jamais juge. A la différence du magistrat qui aura poursuivi et requis, l'avocat n'est jamais celui qui condamne ou relâche.



ORDRE DES
AVOCATS
DE PARIS

LE BULLETIN
DU BARREAU
DE PARIS
N°21
13 juin 2006

182 Conseil

183 Ecouter comprendre agir

- Rencontre avec le Bâtonnier

184 Informations

- Elections au Conseil consultatif de la CARPA
- Journal officiel
- Huissiers audienciers
- Arrêt de travail : attention à la période d'été
- Tribunal d'Instance du 5^e
- Cycle des hautes études pour le développement économique

185 Europe

185 Formation continue obligatoire

186 Commissions ouvertes

188 Agenda

- Tour de Paris du Droit Social
- Séminaire IFEJI
- Le Gospel du Palais
- Fête de la médiation

188 Vie du Palais

- Concours de la Conférence
- Palais littéraire et musical
- Avocats et Juristes Franco-Russes

- Rassemblement des avocats juifs de France
- Avocats de la Famille
- Secrétaires et anciens secrétaires de la Conférence

189 Carnet

- Commandeur des palmes académiques
- Ordre national du Mérite
- Don au Conseil
- Dons à la bibliothèque

190

2^e Journée des associations

Le Bulletin

Des acteurs judiciaires clairement identifiés

Editorial

Yves Repiquet
Bâtonnier de l'Ordre

La Commission d'enquête parlementaire propose notamment de séparer les fonctions de magistrat du parquet et du siège.

Saluons-en l'idée dans son principe pour trois raisons :

■ **La première** est l'affirmation par la représentation nationale d'une volonté de reconsidérer l'architecture de notre procédure pénale et de la repenser sans se limiter à suggérer des remèdes à des dysfonctionnements avérés dans une tragédie judiciaire – l'affaire d'Outreau – qu'une saine lecture des textes régissant notre procédure pénale aurait probablement permis d'éviter.

■ **La deuxième** est l'onde de choc visiblement créée par l'idée de séparer Siège et Parquet. La force de certaines réactions et la qualité de leurs auteurs témoignent de l'importance du changement proposé et attestent de la portée de la réforme envisagée qui dépasserait très largement la seule amélioration, aussi souhaitable soit-elle, de telles ou telles dispositions de notre procédure pénale.

■ **La troisième** – sans doute la plus importante – est la prise de conscience par les élus de la Nation de la double exigence des Français d'accéder à la compréhension de leur système judiciaire et de pouvoir en identifier clairement les acteurs.

Tout est là car il ne peut y avoir d'adhésion qu'à ce que l'on comprend.

Les tenants du maintien de l'unité du corps avancent l'argument selon lequel le droit pour un magistrat de passer de la poursuite (Parquet) au jugement (Siège) et inversement, serait aussi légitime que celui pour un avocat d'être tantôt pour la défense, tantôt pour la victime, partie civile. C'est faire fi d'une réalité, incontestable celle-là :

L'avocat défenseur de l'un, ou des intérêts de l'autre, n'est jamais juge. A la différence du magistrat qui aura poursuivi et requis, l'avocat n'est jamais celui qui condamne ou relaxe.

Ce n'est ni la compétence, ni la conscience, ni la qualité des femmes et des hommes qui composent la magistrature, qu'ils appartiennent au Parquet ou au Siège, qui sont en cause mais la confusion dans l'esprit du public des statuts, des fonctions et des missions.

Le moment est venu d'une réforme profonde, comprise et acceptée de notre système judiciaire.

Créer deux corps de magistrats, l'un composé de procureurs chargés d'assurer l'exécution d'une politique pénale dont le Gouvernement rend compte devant le Parlement et, *in fine*, devant le peuple lors des élections nationales, et l'autre formé de juges qui veillent au respect du contradictoire, à l'égalité des armes et rendent les décisions judiciaires, ce n'est pas donner la primauté à l'un ni à l'autre mais dissiper ambiguïté et confusion sur la mission de chacun et le statut de celui qui la remplit.

Le Conseil

Séance du Conseil de l'Ordre
du mardi 6 juin 2006

Etat des prisons en France

Mme Marie-Chantal Cahen, MCO, a présenté un rapport au Conseil sur l'état des prisons en France.

Notre pays dispose actuellement de 51 252 places opérationnelles recevant 59 248 détenus soit un taux d'occupation moyen de 115,8 %.

Ce surpeuplement, régulièrement dénoncé, notamment par le commissaire européen aux Droits de l'Homme, M. Gilles Robles, amène à s'interroger sur les solutions à apporter.

Les programmes immobiliers envisagés depuis 1987 n'ont pas été suffisants eu égard aux besoins.

Outre l'amélioration de l'état des prisons, il apparaît nécessaire d'aménager les peines.

A ce sujet, le placement sous surveillance électronique, utilisé comme un outil de politique criminelle, cache en réalité l'impossibilité ou le refus de donner aux services d'insertion et de probation les moyens d'assurer le suivi humain et médical des récidivistes.

La population carcérale est psychologiquement fragile et 40% d'entre elle présente des risques suicidaires ou des troubles de la personnalité.

La préparation à la sortie doit se faire en amont, dès le début de la peine. L'enseignement, qui doit être mieux appliqué, et le travail rémunéré permettent aux détenus non seulement d'améliorer leur ordinaire mais également de commencer leur réinsertion.

Malgré les progrès constatés, il apparaît que le système pénitentiaire devrait être complètement repensé.

Mme Marie-Chantal Cahen a invité le Conseil à réfléchir sur cette question qui doit préoccuper tout avocat.

L'avocat de liaison

Mme Béatrice Castellane, MCO, a rappelé qu'au sein des ambassades de France, la présence de magistrats de liaison est incontestablement une réussite.

Ces magistrats renseignent volontiers bien que cela ne relève pas strictement de leurs fonctions.

Il serait dès lors utile de créer également des avocats de liaison qui seraient installés dans les ambassades et fourniraient une assistance juridique et pratique, notamment dans le

cadre de l'implantation d'entités économiques à l'étranger.

C'est dans cet esprit que Mme Christine Lagarde, Ministre du Commerce extérieur, a précisé qu'elle utiliserait son budget ministériel pour aider l'implantation de cabinets d'avocats français à l'étranger.

Notre profession doit en conséquence lui soumettre un projet en ce sens.

Les avocats de liaison seraient hébergés dans les ambassades et rémunérés par l'Etat sous forme d'honoraires.

Cette proposition a été très favorablement accueillie par le Conseil.

Fondation pour le droit continental

Le Conseil a entendu M. Jean-Marc Baïssus, Magistrat et Directeur Général de la Fondation pour le droit continental.

Ce dernier a rappelé au Conseil que la Fondation a pour objectif de renforcer la présence internationale des acteurs du droit, de maîtriser le risque juridique à l'international et de mener une stratégie d'influence juridique.

La Fondation disposera d'un conseil d'administration de 15 membres, et son budget annuel devrait être équivalent à 2,5 millions d'euros.



Retrouvez tous les numéros du BIM sur notre site Internet www.avocatparis.org

Elections : 28 et 29 novembre 2006

Le Conseil de l'Ordre en sa séance du 6 juin 2006 a adopté la résolution suivante :

« Le premier tour de l'élection de l'avocat destiné à succéder au Bâtonnier, ainsi que celui du renouvellement d'un tiers du Conseil de l'Ordre, est fixé au mardi 28 novembre 2006 de 8 h 30 à 17 h 30.

Le second tour aura lieu, si nécessaire, le mercredi 29 novembre 2006 également de 8 h 30 à 17 h 30.

Les élections se dérouleront en conformité avec les articles 5 et 6 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991, 25 du Règlement Intérieur du Barreau de Paris et de son annexe I.

Le vote sera exprimé sur support papier, par correspondance, sur support électronique ou par procuration.

Les avocats désirant faire acte de candidature aux fonctions de dauphin ou de membre du Conseil de l'Ordre et remplissant les conditions requises devront en informer Monsieur le Bâtonnier, au plus tard le 23 octobre 2006 à 18h, par courrier ou déclaration auprès de Monsieur le secrétaire général de l'Ordre ».

Son premier objectif doit être de renforcer la présence internationale des acteurs du droit en valorisant l'expertise spécialisée des professions du droit et l'attractivité du droit français, ce qui implique notamment des actions de formations juridiques internationales.

La maîtrise du risque juridique international passe par le renforcement de la sécurité juridique dans les opérations internationales et le contrôle du risque judiciaire dans les contentieux à l'étranger.

La fondation devra exporter notre droit, être activement présente sur les lieux de compétition juridique, créer un outil de diffusion du droit français en langue étrangère.

Cette fondation représente un grand défi tant pour notre pays que pour notre profession.

Il importe donc que les avocats y tiennent leur rang d'autant que la concurrence est rude.

Les Etats-Unis ont mis en place

depuis plusieurs années le CEELI qui diffuse la culture juridique anglo-saxonne dans le monde et dispose pour cela d'un budget annuel de 20 millions de dollars.

Greffe des référés du TGI

En prévision de la suppression annoncée des prises de dates de référés par télécopie à compter du 1^{er} octobre 2006, le Tribunal de grande instance organise une réunion d'information le **22 juin 2006 à 11 h**.

Cette réunion, destinée aux avocats, se déroulera dans les locaux de la Première Chambre du Tribunal.

A cette occasion, une présentation du système de réservation de dates par le biais de E-Greffe sera faite par les Services du Greffe.

Venez donc nombreux !

Ecouter Comprendre Agir

Rencontre avec le Bâtonnier

Le Bâtonnier poursuit ses visites dans les arrondissements et a rencontré cette semaine les avocats du 16^e arrondissement à la Maison des Arts et Métiers.

De nombreux confrères étaient présents et ont pu ainsi faire la connaissance de Mme Maryla Goldszal, M. Jean-Pierre Forestier et M. Jean-Marc Delas, membres référents, de MM. Cédric Fischer, secrétaire du Conseil, Philippe Lucet, AMCO, secrétaire général de l'Ordre et de Gérard Nicolay, MCO, directeur de l'EFB.

Le Bâtonnier a tenu à rappeler le rôle des membres référents qui incarnent le rapprochement significatif de l'Ordre avec les avocats du Barreau de Paris.

Au cours de cette réunion, plusieurs sujets ont été abordés et notamment :

- Rapprochement entre juristes d'entreprise et avocats ;
- Formation continue obligatoire ;
- Omission, levée d'omission et exercice à l'étranger ;
- Réforme des baux professionnels ;
- Assignation des confrères en matière de responsabilité pénale et déport de l'avocat ;
- La CRPC ;
- Possibilité de recours des avis déontologiques ;
- Fiscalité, baisse de la TVA et conséquences des contrôles fiscaux ;
- Réactions sur les propositions de la Commission d'enquête parlementaire
- Problème entre l'inscription E-greffe et la communication des bulletins des greffes par courriel.

Au cours de l'année, chaque avocat recevra personnellement une invitation pour un petit-déjeuner.

Informations

Elections au Conseil consultatif de la Carpa

L'élection pour le renouvellement du mandat de 10 membres au Conseil Consultatif de la Carpa se déroulera le **jeudi 6 juillet de 17h à 19h** à la Maison du Barreau.

En application des articles 11 et 12 des statuts de la Carpa, il sera procédé à l'élection de 10 nouveaux membres, en remplacement des membres sortants. Seront élus les candidats ayant recueilli, à l'issue du seul tour de scrutin, le plus grand nombre de voix.

Procurations :

Le vote par procuration est admis.

Le modèle de pouvoir peut être retiré auprès des appariteurs de l'Ordre et à l'accueil de la Carpa au 11 place Dauphine.

Un mandataire ne peut être porteur de plus de 5 (cinq) procurations.

Candidatures :

Les candidatures pourront être adressées par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposées contre récépissé au Secrétariat Général de la Carpa au 11 place Dauphine, auquel elles devront parvenir au plus tard le **vendredi 3 juin 2006 avant 18h**.

Assemblée générale de la Carpa

L'Assemblée générale de la Carpa de Paris se tiendra le **jeudi 6 juillet à 17h** à la Maison du barreau. Tous les avocats au barreau de Paris y sont conviés. Ordre du jour :

- Introduction de M. Yves Repiquet, Bâtonnier de l'Ordre ;
- Rapport d'activité de M. Jean-Christophe Barjon, AMCO, Secrétaire Général de la Carpa ;
- Présentation des comptes 2005 par M. Michel Paradis, avocat à la Cour, Trésorier de la Carpa ;
- Rapport du Conseil Consultatif par M. Loïc Dusseau, avocat à la Cour, Président de la Carpa ;

Arrêt de travail : attention à la période d'été

Cette information est destinée aux avocats en arrêt de travail. Afin d'éviter toute interruption dans le versement des prestations journalières, il est prudent de procéder de la manière suivante :

Avocats actuellement pris en charge par l'APBF

Si vous risquez de vous voir prescrire, durant l'été, une prolongation d'arrêt de travail au delà des 90 jours pris en charge par cet organisme, il est nécessaire de faire parvenir, au plus tard fin juin, à la CNBF :

- le double de tous les arrêts de travail prescrits depuis le premier jour d'arrêt,
- un certificat médical circonstancié, sous pli cacheté, à l'attention du Docteur Delmas-Cabanes,
- les prolongations d'arrêt de travail couvrant, si possible, juillet et août,
- une lettre adressée au Président de la CNBF sollicitant « une avance sur commission. »

Avocats actuellement pris en charge par la CNBF

Si vous risquez de vous voir prescrire, durant l'été, une prolongation d'arrêt de travail, vérifiez, avec la CNBF, si l'acceptation de votre prise en charge couvre bien les mois de juillet et d'août.

Si tel est le cas, il suffit d'envoyer, dès la fin du mois de juin, les prolongations d'arrêt de travail couvrant, si possible, juillet et août.

Si l'acceptation de prise en charge de la CNBF s'arrête avant le mois d'août, il est nécessaire d'envoyer, dès le mois de juin, à la CNBF :

- un certificat médical circonstancié, sous pli cacheté, à l'attention du Docteur Delmas-Cabanes,
- les prolongations d'arrêt de travail couvrant, si possible, juillet et août,
- une lettre au Président de la CNBF sollicitant « une avance sur commission. »

Dans tous les cas, il convient également de continuer à envoyer le double des arrêts de travail à l'APBF afin de percevoir la garantie du Barreau de Paris.

Renseignements complémentaires :

Mme Françoise Lesimple, assistante sociale de l'Ordre
Tél. : 01 44 32 49 77

- Rapports des Commissaires aux Comptes ;

L'Assemblée générale et la proclamation des résultats de l'élection au Conseil consultatif seront suivies d'un cocktail.

Renseignements : Mme Danièle Wertheimer
Tél. : 01 44 32 49 75

Journal officiel

Procédure en matière de filiation

Le décret n°2006-640 du 1^{er} juin 2006 pris pour l'application de l'ordonnance n°2005-759 du 4 juillet 2005 portant réforme de la filiation et relatif au livret de famille et à la procédure en matière

de filiation a été publié au Journal officiel du 02/06/2006, page 8332.

Code de justice militaire

L'ordonnance n°2006-637 du 1^{er} juin 2006 portant refonte du code de justice militaire (partie législative) a été publié au Journal officiel du 02/06/2006, page 8266.

Huissiers audienciers

Le bureau des huissiers-audienciers près les chambres civiles du TGI de Paris, sera fermé entre **11 h 30 et 12 h 30 du 17 juillet au 1^{er} septembre**.

Renseignements :
Tél. : 01 43 29 70 18 - Fax : 01 40 51 02 34



Formation Continue Obligatoire



Direction de la
formation continue

Dernier rappel: Les confrères qui ont participé à des colloques, conférences, séminaires de formation continue réalisés par des organismes extérieurs à l'EFB doivent impérativement adresser leurs attestations individuelles à - ODA - l'EFB - Direction Formation Continue - 63 rue de Charenton - 63 rue de Charenton - 75012 Paris - Ceux qui ont été intervenants à ces formations ou ceux qui ont publiés des écrits juridiques doivent fournir des attestations identiques.

Thème . Niveau	Date . Lieu . Tarif	Spécialité . Coordinateur
Baux Commerciaux "Cession anticipée et modification des relations contractuelles" Niveau 2	Mardi 20 juin de 9h à 13h Maison du Barreau-Tarif : 80€ programme sur le site EFB : www.efb-paris.avocat.fr	Droit immobilier M-L Sainturat
Blanchiment des Capitaux Niveau 2	Mercredi 21 juin de 9h30 à 11h30 Maison du Barreau - Tarif : Gratuit inscription : lfc@efb-paris.avocat.fr	Droit Financier Cabinet Brandfort-Griffith
Droit du Licenciement : Salariés protégés ; les droits et libertés fondamentales Niveau 2	Judi 22 juin de 9h à 18h Maison du Barreau - Tarif : 80€ programme sur le site EFB : www.efb-paris.avocat.fr	Droit Social P. Bouaziz
Barreau de Paris Solidarité Niveau 2	Vendredi 23 et 24 Juin de 14 à 19 et 9h à 18 - Bibliothèque ODA - Tarif : Gratuit Inscription : spalau@avocatparis.org	Droit de la Solidarité M-C Perard Accès au Droit
Structures d'exercice des cabinets d'avocats Niveau 2	Mercredi 28 juin de 9h à 18h Maison du Barreau-Tarif : 150€ programme sur le site EFB : www.efb-paris.avocat.fr	Vie professionnelle en partenariat avec LAMY, ANAAFA- J.J. Daigre G.Nicolaj
Droit de l'environnement : installations classées, sites et sols pollués Niveau 2	Mercredi 28 juin de 9h à 18h EFB - Tarif : 80€ programme sur le site EFB : www.efb-paris.avocat.fr	Droit de l'environnement P. Savin
Personnalités Pathologiques : réponses pratiques Niveau 2	Judi 29 juin de 14h à 18h Bibliothèque de l'Ordre -Tarif :80€ programme sur le site EFB : www.efb-paris.avocat.fr	Droit de la Famille M. Laroque
Legal english terminology of business Formations Niveau 2	Vendredi 30 juin de 10h à 15h15 EFB - Tarif : 100€ programme sur le site EFB : www.efb-paris.avocat.fr	Terminologie Juridique anglaise - W. Yeago

Commissions ouvertes

Pour la validation au titre de la formation continue,
il convient désormais de s'inscrire par email :
commissions.ouvertes@avocatparis.org

Les réunions des Commissions Ouvertes sont accessibles à tous les avocats.

Commission de la Famille

Responsable : Mme Hélène Poivey-Leclercq

Commission du droit des Mineurs

Responsables :

Mmes Cécile Marchal, Laurence Micallef et Dominique Attias

Mardi 13 juin à 18h à l'auditorium de la Maison du Barreau

Thème : « Le recueil de la parole de l'enfant victime de violences sexuelles ou autres »

Intervenants : M. Thierry Terraube, formateur au centre national d'éducation et de formation de la Police Nationale (CNEFPN), Mme Caroline Rey-Salmon, Médecin expert, M. Paul Messerschmitt, psychiatre, M. Philippe Jourdan, Juge d'Instruction au TGI de Paris.

Commission de la Famille

Responsable : Mme Hélène Poivey-Leclercq

Commission pour l'Accès au Droit des Majeurs Vulnérables

Responsables :

Mmes Florence Fresnel et Marie-Hélène Isern-Real

Jeudi 15 juin à 18h, salle du Barreau

Thème : « Le mandat de protection future »

Intervenant : M. Philippe Potentier, docteur en droit, notaire, rapporteur général du 102^e congrès des notaires en 2006.

Commission Ouverte Internationale

Sous-commission arbitrage international et place de Paris

Responsables : M. Louis Degos et Mme Laurence Kiffer

Jeudi 15 juin à 17h30, salle du Pont neuf

Thème : « Actualité jurisprudentielle de la Cour de Cassation »

Intervenant : M. Jean-Pierre Ancel, Président de la première chambre civile de la Cour de cassation.

Commission Ouverte de Droit Social

Atelier de Droit Social

Animateur : M. Paul Bouaziz

Jeudi 15 juin de 15h à 19h, Bibliothèque de l'Ordre

Thème : « Le régime de l'Assedic »

Intervenants : Mme Renée Boyer-Chammard ou

M. Frédéric Sicard (Cabinet Lafarge et associés).

Commission ouverte de Droit Fiscal et Douanier

Responsable : MM. Louis-Marie Bourgeois et Alain Theimer

Vendredi 16 juin à 9h, Bibliothèque de l'Ordre

Thème : « Les sociétés de participations financières de SEL ».

Commission du Droit de l'Environnement

Responsable : M. Jean-Nicolas Clément

Lundi 19 juin à 18h, salle du Pont neuf

Thème : « Les éoliennes ».

Commission Management des Cabinets

Responsables :

MM. Alain Bensoussan et Jean-François Forgeron

Jeudi 22 juin à 18h, salle du pont neuf

Thème : « Pourquoi passer à l'IS ? »

Intervenant : M. Pierre-Yves Fagot, avocat à la Cour

Commission Droit Immobilier

Sous-commission Promotion vente

Responsables :

M. Hubert Gasnos et Mme Anne Dircks

Dilly

Mardi 27 juin à 18h, salle du Barreau

Thème : « L'évolution de l'obligation de renseignement sur la chose vendue en matière immobilière ».

annulée

Renseignements et inscriptions :
Commissions ouvertes - Mme Laurence Le Tixerant
Fax : 01 44 32 49 93
Email : commissions.ouvertes@avocatparis.org

Si vous souhaitez recevoir ou repiquer les annonces de réunions d'une ou plusieurs commissions, vous pouvez vous inscrire sur les listes de diffusion des commissions, sur le site du Barreau de Paris uniquement : www.avocatparis.org

L'affluence croissante, et parfois inattendue, aux réunions des commissions ouvertes peut amener à des changements de salles ou d'horaire : soyez compréhensifs !

Tribunal d'instance du 5^e

A compter du mois de septembre, les audiences civiles du Tribunal d'instance du 5^e arrondissement se tiendront les **jeudis à 9 h au lieu de 14 h.**

Renseignements :

Tél. : 01 43 26 54 43 - Fax : 01 40 46 85 22

Cycle des hautes études pour le développement économique

Le Cycle des hautes études pour le développement économique (CHEDE) a été créé en 2003 au sein du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie afin d'associer les partenaires et usagers du ministère à une réflexion sur l'élaboration des politiques publiques dans le domaine économique.

Chaque promotion annuelle réunit une soixantaine d'auditeurs qui occupent des responsabilités politiques, professionnelles ou sociétales.

Le Cycle est placé sous le patronage du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, qui préside le séminaire de clôture.

A l'issue de la session, la liste des auditeurs est publiée au Journal officiel.

L'association des anciens auditeurs du CHEDE (AACHEDE) permet de prolonger l'engagement des auditeurs après la fin de la session.

Clôture des inscriptions le **vendredi 30 juin 2006.**

Renseignements et inscriptions :

CHEDE, Mme Françoise Harrault
Tél. : 01 58 64 83 40 - Fax : 01 58 64 83 15
Email : contact@institut.minefi.gouv.fr
Site : www.chede.minefi.gouv.fr

Europe

L'Europe en Bref

Cour pénale internationale et Union Européenne

L'accord de coopération et d'assistance entre la Cour pénale internationale et l'Union européenne est entré en

Avez-vous pensé à tout ?

Le droit du travail est devenu si formaliste et alambiqué que les employeurs préfèrent confier aux avocats la préparation des projets de lettres et d'actes nécessaires pour parvenir à des licenciements.

Certains, parfois volontairement, ne se donnent même pas la peine de fournir à leurs conseils tous les renseignements nécessaires et comptent sur les tribunaux pour faire finalement peser sur l'avocat à leurs lieu et place les conséquences passives des chausse-trappes de la réglementation.

Ainsi poursuivra-t-on la responsabilité de l'avocat qui, ignorant l'âge du salarié licencié, n'a pas officiellement prévenu l'employeur qu'il aurait à payer la contribution Delalandes.

Il en va ainsi, surtout, des clauses de non concurrence insérées dans les contrats de travail (il faut pourtant croire que l'entreprise y trouvait quelque avantage) : ignorant leur existence, ou pensant que le nécessaire a déjà été fait, l'avocat à qui on n'en a jusqu'après le licenciement pas soufflé mot ne s'en préoccupera pas. Faute d'avoir fait renoncer en temps utile son client à cette clause, l'employeur amené à verser ensuite l'indemnité correspondante se retournera contre son conseil pour en demander le remboursement.

Il aura fait coup double, puisqu'il continuera à bénéficier de la protection de la clause et, dans son esprit au moins, le juge de la responsabilité en fera peser la charge finale sur l'avocat !

Alors, chers amis du droit social, puisqu'on ne peut jurer de rien, faites des check-lists précises et complètes, et exigez des réponses.

Bruno Richard, AMCO

Directeur du Bureau des Assurances

Tél. : 01 44 88 59 82 - Fax : 01 44 88 59 98

E-mail : brichard@avocatparis.org

vigueur le 1^{er} mai dernier.

Il prévoit notamment des contacts réguliers et la création d'un point focal pour la Cour à Bruxelles.

Fonds européen pour les réfugiés

La Commission européenne a adopté, le 24 mai dernier, une proposition modifiée de décision relative au Fonds européen pour les réfugiés (FER) pour la période 2008-2013 afin de tenir compte du nouveau cadre financier pour la période 2007-2013.

Le soutien financier que peut apporter le FER aux Etats membres vise principalement à l'amélioration de la qualité du processus décisionnel

dans le cadre du régime d'asile commun, à faire face aux cas de soudain afflux massif de demandeurs d'asile et à la réinstallation dans leurs territoires des personnes nécessitant une protection internationale.

Appels d'offres

Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité

La Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité a publié, le 30 mai dernier, un avis de marché de recherche de services juridiques (*réf.2006/S 101-108574, JOUE S 101, du 30 mai 2006*).

Réception des offres **avant le 30 juin.**

Révision du règlement 237/2000/CE

La Direction générale Environnement de la Commission européenne a publié, le 31 mai dernier, un avis de marché ayant pour objectif l'analyse et l'amélioration du règlement 237/2000/CE relatif aux substances affectant la couche d'ozone prenant en compte les évolutions techniques et scientifiques qui devraient être intégrées dans la législation (réf.2006/S 102-108795, JOUE S 102, du 31 mai 2006).

Réception des offres **avant le 11 juillet**.

Renseignements : DBF
Tél. : 00 32 2 230 83 31 - Fax : 00 32 2 230 62 77
Email : dbf@dbfbruxelles.com
Site : www.dbfbruxelles.com

Agenda

Tour de Paris du Droit Social



M. Yves Repiquet, Bâtonnier de l'Ordre, a mandaté M. Laurent Samama, MCO, pour organiser, en collaboration avec M. François Perreau, Directeur Général de la Gazette du Palais, le «Tour de Paris du droit social» en huit étapes qui se dérouleront au sein de 8 cabinets qui ont acceptés d'y participer.

Cette formation gratuite en droit social validera 16 heures.

La première étape aura lieu le **jeudi 29 juin de 9h à 11h** au cabinet Freshfields, 2/4 rue Paul Cézanne – 75008 Paris sur le thème «Peut-on encore licencier pour motif économique?»

Places limitées, inscription préalable nécessaire.

Inscriptions : Cabinet Freshfields
Tél. : 01 4456 44 56 - Fax : 01 44 56 44 00
E-mail : zuzanna.szmaj@freshfields.com

Séminaire IFEJI

L'institut français d'experts juridiques internationaux (IFEJI) organise un **séminaire le mercredi 14 juin à 14h** à la Maison du Barreau sur le thème «la participation d'experts aux appels d'offres juridiques internationaux les clés de la réussite et le rôle de l'IFEJI dans le développement économique des pays émergents».

Interviendront notamment Mme le Bâtonnier Dominique de la Garanderie, Présidente de l'IFEJI, M. Pierre Verhnes, Conseiller économique, M. Gilles Garcia, Responsable des relations avec le secteur privé en Europe à la Banque Mondiale, M. Marc Frilet, avocat à la Cour, Secrétaire Général de l'IFEJI, M. Daniel Morel, Président de l'ADETEF et du comité de liaison des opérateurs publics de FCI, M. Olivier de Saint-Lager, directeur général du GIP France Coopération internationale et Président d'EUNIDA, M. Jean-Paul Morin, Directeur de l'expertise privée et des services aux opérateurs du GIP France Coopération internationale et M. Jean-Claude Andreini, Président directeur général de BURGEAP et du comité de liaison des opérateurs publics de FCI.

Ce séminaire sera suivi d'une **cérémonie de remise des diplômes à la troisième promotion des «experts IFEJI» à 18h30** dans les salons de Harlay, en présence de M. Yves Repiquet, Bâtonnier de l'Ordre, et clôturé par un cocktail.

Renseignements et inscriptions : IFEJI
94, boulevard Flandrin – 75116 Paris
Tél. : 01 45 05 25 53 - Fax : 01 56 26 50 21
E-mail : contact@afeji.org

Le Gospel du Palais

L'association des Musiciens du Barreau de Paris «La Voix de son Maître» organise un concert intitulé «Le Gospel du Palais» dirigé par M. Terry François, le **mercredi 14 juin à 20h30** à l'auditorium de la Maison du Barreau.

Un buffet amical sera servi à cette occasion.

Renseignements :
M. André Fourcade, Appariteur de l'Ordre
Tél. : 06 12 58 45 99
E-mail : afourcade@avocatparis.org

Fête de la médiation

L'institut de formation à la médiation et à la négociation (Ifomene), en partenariat avec l'association des médiateurs européens, invite tous les avocats à participer à la fête de la médiation initiée par le Barreau de Paris, qui aura lieu le **samedi 17 juin de 10h à 17h** dans les locaux de l'Ifomene. Entrée libre.

Renseignements : Ifomene
21, rue d'Assas - 75006 Paris
Tél. : 01 44 39 52 18 ou 04
E-mail : ifomene@icp.fr - Site : www.icp.fr

Vie du Palais

Concours de la Conférence

Les séances du concours de la Conférence, présidées par le Bâtonnier, ont lieu à la bibliothèque de l'Ordre, à 19h30, chaque mardi.

• **mardi 13 juin**, 25^e séance.

L'invité sera M. Richard Malka, avocat à la Cour. **Sujets** :

- «Le crime est-il un art?»

- «L'homme en noir fait-il de sombres desseins?»

Rapporteur : M. Ambroise Liard, 11^e secrétaire.

• **mardi 20 juin**, 26^e séance.

L'invité sera M. Laurent Fabius, Ministre. **Sujets** :

- «Peut-on guérir des blessures du pouvoir?»

- «Faut-il du courage pour dire non?»

Rapporteur :

M. Cyril Bonan, 2^e secrétaire.

Renseignements :
M. Benoît Deniau, 11^e secrétaire
Tél. : 01 53 70 10 40 - Fax : 01 53 70 10 41
E-mail : benoit.deniau@bdf.net

Palais littéraire et musical

Le Palais littéraire et musical organise sa prochaine soirée, présidée par M. Yves Repiquet, Bâtonnier de l'Ordre, le **mercredi 14 juin à 20h45**, à la Bibliothèque de l'Ordre.

• à 20h, se tiendra l'Assemblée Générale de l'association ;

• à 20h30, aura lieu la cérémonie de remise du Prix Palais Littéraire 2005 à M. Etienne Jaudel, avocat honoraire, pour son ouvrage « L'aveuglement, l'affaire Kravtchenko » ; et de la mention spéciale du Jury à M. Christian Panier, président du Tribunal d'instance de Namur, pour son ouvrage « Comprendre la justice ».

Renseignements :
M. Bruno Richard, AMCO, Secrétaire général
Tél. : 01 42 44 10 44

Avocats et Juristes Franco-Russes

L'association des avocats et juristes Franco-russes organise une conférence le **jeudi 15 juin à 20h** à la Maison du Barreau, sur le thème : « Approche pénale de la nouvelle société russe en France ».

Intervenant :

M. Alexandre Genko-Starosselsky, avocat à la Cour.

Renseignements et inscriptions :
M. Guéorgui Akopov, Président de l'association
Fax : 01 45 01 64 47
E-mail : info@ajfr.org

Rassemblement des avocats juifs de France

Le Rassemblement des avocats juifs de France organise une conférence le **lundi 19 juin à 20h** à la Maison du Barreau sur le thème « Légalité et terrorisme ».

Intervenant :

M. Jean-Louis Bruguière, Premier Vice-Président du Tribunal de grande

instance de Paris, magistrat spécialisé dans la lutte anti-terroriste.

Cette conférence sera suivie d'un cocktail.

Renseignements :
Bernard Cahen, Président
Tél. : 01 53 64 52 00

Avocats de la Famille

L'association des avocats de la Famille organise deux réunions :

• **mardi 20 juin de 18h à 20h30** à la Maison du Barreau, sur le thème « Fiscalité pratique de la prestation compensatoire » en présence de Mme Sylvie Queneau, notaire ;

• **jeudi 29 juin de 14h à 18h** à la Bibliothèque de l'Ordre, en partenariat avec l'EFB, sur le thème « Personnalités pathologiques : réponses pratiques ».

Renseignements :
Mme Muriel Laroque, président de l'association
Tél. : 01 47 20 18 50
Fax : 01 47 20 06 28
E-mail : muriel.laroque@avocats-famille.com

Secrétaires et anciens secrétaires de la Conférence

L'assemblée générale ordinaire de l'Association amicale des secrétaires et anciens secrétaires de la Conférence des avocats du Barreau de Paris aura lieu le **lundi 26 juin à 17h30**, à la Bibliothèque de l'Ordre.

Le dîner traditionnel de l'Association aura lieu, quant à lui, le **mercredi 5 juillet à 19h30**, sous la présidence du Bâtonnier Mario Stasi, au restaurant du Polo de Bagatelle. Cravate noire. Participation : 92,87 € (cotisation comprise).

Chèques à l'ordre de l'Association, à adresser à M. Stéphane Lataste, trésorier - 2, avenue Hoche - 75008 Paris.

Renseignements et inscriptions :
M. Stéphane Lataste, AMCO
Tél. : 01 40 53 10 10 - Fax : 01 40 53 10 20
E-mail : lataste@stasiparis.com

Carnet

Commandeur des palmes académiques

A la demande de M. le Recteur de l'Académie de Paris, le Ministre de l'Education Nationale a décerné à M. le Bâtonnier Claude Lussan, Fondateur d'Initiadrroit, le grade de commandeur des palmes académiques.

Cette distinction lui a été conférée en raison de la création et du fonctionnement de l'association Initiadrroit qui organise l'intervention d'avocats dans les collèges et lycées dans le cadre de l'Education Civique.

*Le Bâtonnier et le Conseil
lui adressent toutes leurs félicitations.*

Ordre national du Mérite

M. Louis Vogel, avocat à la Cour, a été nommé au grade de chevalier dans l'ordre national du Mérite.

*Le Bâtonnier et le Conseil
lui adressent toutes leurs félicitations.*

Don au Conseil

M. Michel Guénaire, avocat à la Cour, a dédié au Bâtonnier son ouvrage, « Le génie français ».

*Le Bâtonnier et le Conseil
l'en remercient.*

Dons à la bibliothèque

Ont déposé un ouvrage à la bibliothèque de l'Ordre :

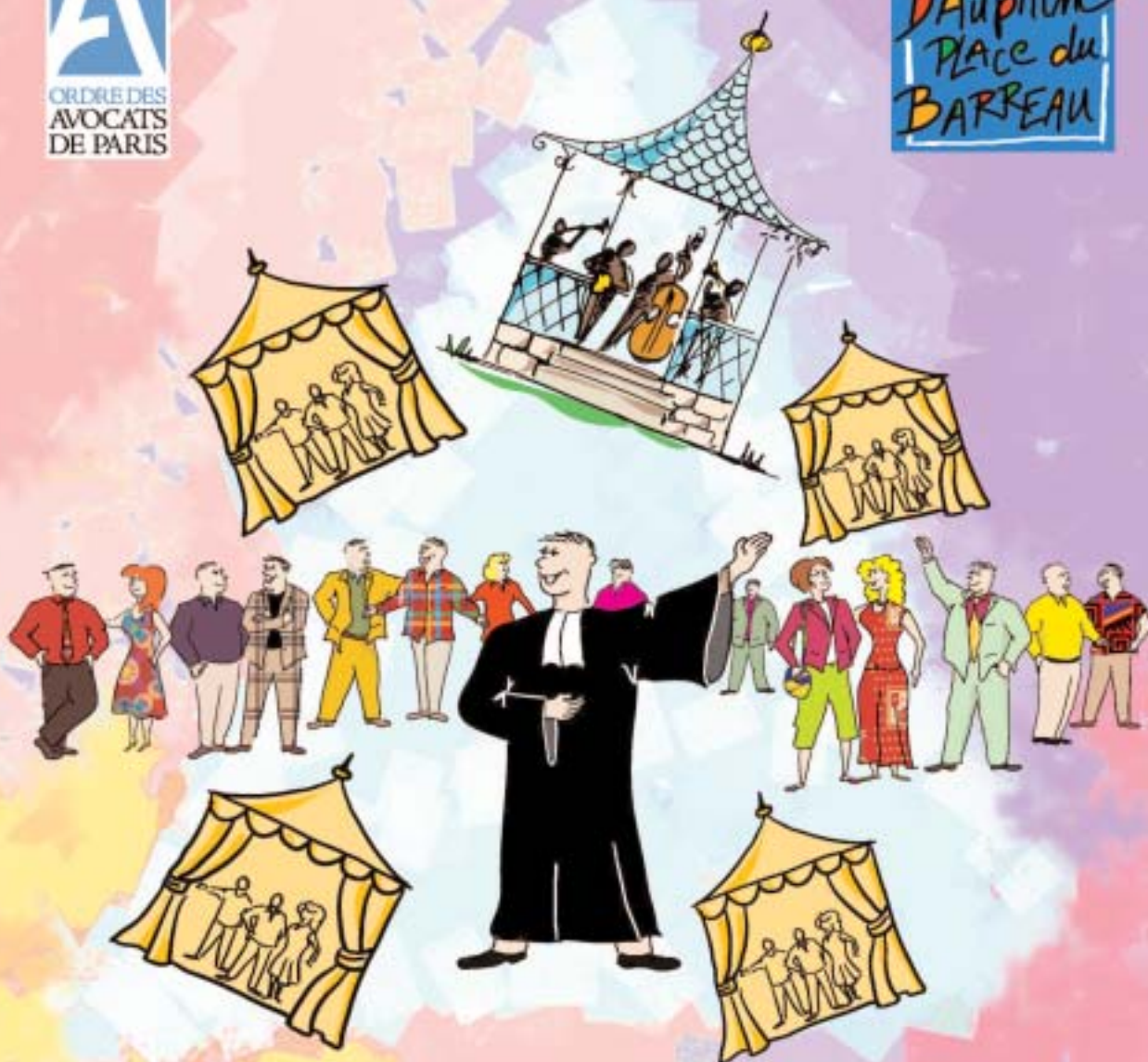
Mme Céline Halpern, avocat à la Cour, et M. Benjamin Pitcho, « Le droit vétérinaire ».

*Le Bâtonnier et le Conseil
remercient les donateurs.*

Rédacteur en chef
Serge Perez, AMCO, avocat à la Cour
Rédactrice
Stéphanie Le Traou
Maquette
Emmanuelle Defosse



PLACE
DAUPHINE
PLACE du
BARREAU



2^e JOURNÉE DES ASSOCIATIONS

Jeudi 6 juillet 2006

Place Dauphine de 11 h 00 à 23 h 30 • Soirée dansante à partir de 21 h 00

www.avocatparis.org • contact: 01 44 32 47 60